[119r., 241.tif]

devra la donner. J'allois apres 6h. chez l'Empereur lui porter mon raport touchant Hoyer, le supliant de l'expedier en conséquence. Nous entrames en matière sur la peréquation et en examinant le formulaire, je vis que Sa Majesté croyoit pouvoir se passer entiérement de Fassions individuelles, et ne demander qu'a chaque Cercle les Sommaires du revenu de chaque Communauté, je representois que ces Sommaires ne sauroient etre que le resultat des declarations individuelles, dont il falloit prescrire la forme aux Communautés, sans quoi elles seroient extremement embarassées de faire les relevés du revenu de chaque proprietaire. Que la mesure faite par le paÿsan ne donnoit aucune notion sûre, que la mesure par grandes divisions de champs serviroit au moins d'epouvantail a tous les proprietaires de la province, que pour trouver le dividende actuel et futur de l'impôt territorial, il falloit deux données, le montant de l'imposition de la province, et la Somme du revenu a imposer de tous ses propriétaires, que cette somme doit necessairement etre un aggregé des declarations individuelles. Je parlois a Sa Maj. du Gub.[ernial] Rath Herrmann de Prague, Elle me parla du Gub.[ernial] Rath Leiner. Elle nia avoir de la confiance en Hoyer, Elle